

MARDI 7
NOVEMBRE
18h30 | Salle des fêtes mairie

Participez à la vie de votre **QUARTIER**

1 Question à Votre Maire



Qu'est qu'une réunion de quartier ?

« Depuis 2016, les réunions de quartiers sont un outil participatif dédié à l'ensemble des habitants pour échanger sans filtre, sur les sujets que vous souhaitez aborder.

Chaque année, je réunis l'ensemble des habitants de la ville selon quatre quartiers prédéfinis à l'avance pour échanger avec moi, sur tous les sujets qui vous préoccupent au quotidien : grands projets de la ville, voirie, stationnement, moustiques ... Je réponds à toutes vos questions, ou je prévois de venir sur place avec les services pour étudier la problématique et vous apporter les meilleures solutions.

Suite aux réunions et balades, les services mettent en oeuvre des actions pour répondre aux besoins des habitants, vous trouverez certains de ces travaux dans ce compte-rendu »

Bien à vous,

Nathalie le Yondre,
Maire d'Audenge

A handwritten signature in black ink.

Retour sur ... Les travaux déjà faits dans votre quartier

Allée Ernest de Boissières :
Marquage au sol pour éviter
le stationnement gênant



Rue Jean Mermoz : Sens
interdit sauf riverains

Rue Thiers = Marquage au
sol d'une zone 30, Nouveau
passage piéton et mise en
place de potelets



Avenue de Verdun et du
Général de Gaulle = Double
sens vélo

Rue de Comprian : Reprise
des accotements



01

Dans un premier temps, Madame le Maire a été interpellée sur des problématiques plus générales sur lesquelles une réponse a été apportée. Les différentes problématiques générales soulevées sont :



Travaux rue du Port

Nous avons été interrogés sur les travaux actuels de la rue du Port, est-ce que la route sera à sens unique car au vu de l'avancée des travaux, nous avons l'impression que la route est retrécie.

R : Madame le Maire fait remarquer qu'il s'agit uniquement d'un simple effet visuel le temps des travaux, mais que la rue sera bien à double sens pour les véhicules.



Circulation

Un habitant remonte la problématique de circulation entre Audenge et Biganos et demande si une route annexe est prévue.

R : Madame le Maire informe que la COBAN a mis en place un plan de déplacements sur le territoire, ce plan permettra une augmentation des flux d'autobus sur le territoire et de faciliter les changements de mode de transport entre les différentes villes de la COBAN, jusqu'au gare notamment.

Une route supplémentaire n'est pas d'actualité, avec les contraintes de la non imperméabilisation des sols et pour la protection de la forêt.



Le débroussaillage

Plusieurs habitants remontent leur inquiétude concernant des parcelles non débroussaillées sur certains secteurs.

R : Madame le Maire insiste sur le fait que l'obligation légale de débroussaillage doit être menée par celui qui produit le risque, c'est-à-dire le propriétaire de l'habitat et non le propriétaire forestier. Cependant le propriétaire forestier doit vous donner l'accès à sa parcelle.

De notre côté, nous avons fait le choix d'intervenir sur nos parcelles forestières municipales ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Certains propriétaires forestiers l'ont également fait. Nous sommes surveillés par les services de l'état suite aux incendies. La ville d'Audenge figure parmi les villes où les obligations ont bien été prises en compte. Nous continuons de surveiller et travaillons en étroite relation avec les pompiers pour communiquer sur ce sujet.



Déjection Canines

Plusieurs personnes déplorent des déjections canines en ville et notamment dans le passage de la Côte d'Argent.

R : Madame le Maire indique que nous prenons le problème au sérieux et nous avons mis en place un arrêté contre les déjections canines qui sera accompagné d'une campagne de communication importante sur la ville. Nous réfléchissons également à d'autres solutions.



Les déchets

À partir de janvier 2024, nous avons une obligation légale de tri des biodéchets. La mise en place de plus de composteurs, ne va-t-elle pas engendrer plus de nuisibles et notamment la prolifération des rats ?

R : Madame le maire, informe effectivement que la COBAN déploiera une communication sur le tri des biodéchets et le déploiement des composteurs individuels à titre gratuit. Le compostage n'attire pas précisément les rongeurs. S'ils sont constatés dans le composteur c'est qu'ils étaient déjà présents sur le secteur, par contre, il est un abri idéal. Il faut alors s'en prémunir, en vérifiant qu'il n'existe pas de trous d'aération pour s'y faufiler et installer des grilles anti-nuisible en fond et haut. Il faut également aérer le compost en le retournant et l'humidifier car les rats préfèrent des endroits secs et chauds.



Entretien des fossés

À qui appartient l'entretien des fossés sur la commune ?

R : Madame le Maire rappelle que si un fossé se trouve sur votre terrain, vous devez l'entretenir. S'il est en bordure de votre terrain, il vous appartient d'entretenir le fossé sur la moitié. Des conseils d'entretien sont à prendre en compte pour ne pas entraver l'écoulement du fossé. Il est déconseillé d'enlever systématiquement les embâcles pour éviter des flux trop importants en aval et limiter les inondations possibles. Le SIBA effectue régulièrement des visites de terrain sur les fossés de la ville.



L'imperméabilisation des sols

Certains habitants remontent la volonté d'avoir des trottoirs dans certaines rues.

R : Madame le maire, revient sur l'imperméabilisation des sols, pour rappeler la loi climat et résilience promeut une non-imperméabilisation des sols. Nous ne sommes donc plus dans un objectif d'imperméabiliser les trottoirs, mais plutôt de laisser les sols enherbés pour assurer un filtrage naturel de l'eau par le sol. Il faut évidemment bien stationner les véhicules à l'intérieur des parcelles pour laisser l'eau s'infiltrer sur les bas-côtés enherbés.



Scooters et deux roues

De nombreux habitants nous font des remontés concernant les nuisances sonores des deux roues.

R : Madame le Maire constate les mêmes nuisances. Pour information, selon l'art. R318-3 du Code de la route, une amende de 135€ est prévue pour toutes émissions de bruits susceptibles de causer une gêne aux autres usagers de la route ou aux riverains et 11€ pour un pot non homologué. Les normes de décibels sont inscrites dans la législation. Cependant dans les faits, il est difficile d'appliquer les sanctions, les véhicules peuvent ne pas avoir de plaque d'immatriculation et la meilleure possibilité est le flagrant délit, ou les contrôles. Il faut donc déployer des moyens de police conséquents et sécurisés pour bloquer la circulation et effectuer un contrôle des deux roues. Madame le maire, rappelle que plusieurs contrôles ont eu lieu cette année avec la police municipale.

02

Dans un second temps, Madame le Maire a soulevé des problématiques demandant une visite de terrain ou une action municipale :

- Nous notons un problème avec des scooters dans l'impasse au niveau du passage de la Côte d'Argent.
- De nombreuses déjections canines sont constatées, également dans cette impasse.
- Rue du Pas de Madame, une vitesse excessive est constatée par les riverains sur le secteur.
- Il a été demandé la mise en place d'un double sens vélo sur la rue du Pas de Madame, nous devons étudier le secteur.
- Il a été constaté que l'angle au niveau de la rue des mouettes est dangereux > nous devons étudier la signalétique sur le secteur.
- Allée Ernest de boissière, malgré les nombreux essais d'aménagement et la signalétique mise en place, des véhicules stationne toujours devant un portail empêchant d'accéder à une propriété.
- Rue Pasteur, constatation d'une stagnation d'eaux usées sur un terrain, à venir voir sur place.



À venir

Réunions Publiques à 18h30 en salle des fêtes de la Mairie

- > Obligations légales de débroussaillage : 5 Mars 2024
- > Moustiques : 15 Mars 2024
- > Entretien des Fossées : 30 Avril 2024
- > Sécurité : 28 mai 2024

Plan des modes actifs et modification de la vitesse, signalétique et aménagement prévus dans les rues :

- > Rue du Stade
- > Rue Thiers

CONTACT

Service participation citoyenne

Mail : democratie-active@mairie-audenge.fr
Site : <https://audengedemocratieactive.com/>